



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VASSOLS

Séance du 05 avril 2017 à 20:00
L'an deux mil dix-sept, le cinq avril

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du conseil municipal : 30 mars 2017

Étaient présents : Ghislain GRICOURT, Raymond MORIN, Jacques AMSTAD,
PETIT Manuel, Lucien DECOR, Thierry VILLAGE
Nicolas MASSON.

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : Valérie ROMAN AUBERT - Ludivine LANTIN - Claude UGHETTO

Pouvoir(s) donné(s) : Valérie ROMAN AUBERT pouvoir donné à Ghislain GRICOURT
Ludivine LANTIN pouvoir donné à Jacques AMSTAD
Claude UGHETTO pouvoir donné à Manuel PETIT

Absent(s) non excusé(s) : /

Quorum : 5

Madame LANTIN Ludivine a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 20 : 00

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 15 mars 2017

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

Votes pour : 10 Abstention : 0 Vote contre : 0

2017-4-1 Subventions aux associations

Dans le cadre de leurs activités, les associations ci-dessous ont sollicité auprès de la commune, une aide financière.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
CAF	FOND DEP D'AIDE AUX JEUNES	200,00 €
CAF	FDUS APPEL DE FONDS	250,00 €
TENNIS ATAC	SUBVENTION	400,00 €
ADCCFF 84 DEPT COMITE FEUX FORETS	SUBVENTION	160,00 €
AMICALE DES MEMBRES DU CCFF CAROMB	SUBVENTION	100,00 €
AMICALE PARENTS D ELEVES	SUBVENTION	500,00 €
BIBLIOTHEQUE MAS LIOTIER	SUBVENTION	500,00 €
LIRE ENTRE MEDE	SUBVENTION	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	SUBVENTION	400,00 €
COMITE DES FETES	SUBVENTION	3 000,00 €



CCAS	SUBVENTION	800.00 €
ALSH	SUBVENTION PRORATA TEMPORIS SOMME ANNUELLE	11 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité

Votes pour : 10 Abstention : 0 Vote contre : 0

2017-4-2 Vote des taux communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition communaux de 2016 et il situe ces taux au niveau départemental.

- Taxe d'habitation : 4.70%
- Taxe sur le foncier bâti : 5.31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 25.34 %

A noter, une prévision de l'augmentation réglementaire et automatique des bases.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit

- Taxe d'habitation : 4.70%
- Taxe sur le foncier bâti : 5.31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 25.34 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve à la majorité

Votes pour : 9 Abstention : 1 Vote contre : 0

2017-4-3 Approbation du compte de gestion 2016 budget principal

M. Ghislain GRICOURT maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme FINCK Catherine, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	EXCEDENT REPORTE		227 473,39	227 473,39
	REALISATIONS	182 760,58	275 693,56	458 454,14
	TOTAL	182 760,58	503 166,95	685 927,53
DEPENSES	DEFICIT REPORTE	-		-
	REALISATIONS	183 059,83	220 061,73	403 121,56
	TOTAL	183 059,83	220 061,73	403 121,56
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE		- 299,25	55 631,83	55 332,58
RESULTAT DE CLOTURE		-	-	55 332,58

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612 12 et L 2121 31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal Mme FINCK JOLIVET Catherine,
Après avoir entendu en séance le rapport de M. Ghislain GRICOURT Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votes pour : 10 Abstention : 0 Vote contre : 0

2017-4-4 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Ghislain GRICOURT maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 (LIGNE 001)	RESTES A REALISER 2016	Différence RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
IN-VEST	- 1 806,76 €		- 17 663,19 €	- 19 469,95 €	98 800,00 € 94 940,00 €	- 3 860,00 €	- 23 329,95 €
FONCT	229 280,15 €	64 086,76 €	72 995,77 €	229 280,15 €		- €	238 189,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	238 189,16 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	23 329,95 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 859,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	23 329,95 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES	19 469,95 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES	- €

Votes pour : 10 Abstention : 0 Vote contre : 0

2017-4-5 vote compte administratif 2016

M. Ghislain GRICOURT, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :



Le compte administratif communal de l'exercice 2016, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jacques AMSTAD, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Ghislain GRICOURT, maire.

M. Jacques AMSTAD, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS	SECTION FONCTIONNEMENT	298 309,76	225 313,99	72 995,77	-	72 995,77
	SECTION D'INVESTISSEMENT	188 012,84	205 676,03	- 17 663,19	-	- 17 663,19
	BUDGET TOTAL	486 322,60	430 990,02	55 332,58	-	55 332,58
RESTES A REALISER	SECTION FONCTIONNEMENT					0 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	94 940,00	98 800,00	-		-
	BUDGET TOTAL	-	98 800,00	-	0 €	-
		-	-	-	-	-

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2016 adopté par délibération du conseil municipal du 07/04/2016

Vu la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du conseil municipal du 31/08/2016

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal Mme FINCK JOLIVET Catherine,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune présenté par M. Ghislain GRICOURT le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Jacques AMSTAD, président de séance,

Votes pour : 10 Abstention : 0 Vote contre : 0

2017-4-6 budget primitif 2017 du budget principal

M. Ghislain GRICOURT, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :



Je vous invite à adopter le budget primitif 2017 de notre commune. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	324 141,65	164 553,81	488 695,46	252 084,60	21 751,65	273 836,25
Section d'investissement	247 962,44	21 751,65	269 714,09	128 490,23	164 553,81	293 044,04
Total	474 164,09	189 305,46	663 469,55	564 411,03	288 459,87	852 870,90

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	110 181.65		110 181.65
012	CHARGES A CARACTERES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	143 750.00		143 750.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	6 800.00		6 800.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	58 410.00		58 410.00
042	DOTATIONS AUX AMORT		666.66	666.66
66	CHARGES FINANCIERES	2 000.00		2 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 000.00		2 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		163 887.15	163 887.15
Total		324 141.65	164 553.81	488 695.46

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	ATTENUATION DE CHARGES	9 000.00		9 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINES	13 800.00		13 800.00
73	IMPOTS & TAXES	133 300.00		133 300.00

74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 600.00		57 600.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	37 374.60		37 374.60
76	PRODUITS FINANCIERS	10.00		10.00
77		1 000.00		
042	OP D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		21 751.65	21 751.65
Total			21 751.65	
R002 RESULTAT		214 859.21		214 859.21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		466 943.81	21 751.65	488 695.46

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16	REMBOURSEMENT EMPRUNT	4 150.00		4 150.00
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES SAUF 204	9 600.00		9 600.00
204	SUBV EQUIPEMENT VERSEES	6 000.00		6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	157 050.00		157 050.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	68 940.00		
020	DEPENSES IMPREVUES	2 222.44		2 222.44
040	OP TRANSFERT ENTRE SECT		21 751.65	21 751.65
Total		247 962.44	21 751.65	
D 001 SOLDE D EXECUTION NEGATIF		19 469.95		19 469.95
RAR		98 800.00		98 800.00
TOTAL		366 232.39	21 751.65	387 984.04

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	20 864.00		20 864.00
1068	EXCEDENTS	23 329.95		23 329.95
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 296.28		84 296.28
21	IMMOBILISATIONS CORPOLRELES			
16	EMPRUNTS & DETTES			
021	VIRMT SECTION DE FONCTIONNEMENT		163 887.15	163 887.15
040 28	AMORT DES IMMOBILISATIONS		666.66	666.66
Total		128 490.23		
RAR		94 940.00		
TOTAL		223 430.23	164 553.81	387 984.04

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Ghislain GRICOURT Maire

Après en avoir délibéré, sur le budget principal :



Votes pour : 10 **Abstention :** 0 **Vote contre :** 0

2017-4-7 Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

Monsieur le maire expose : Monsieur le Maire, Président informe l'Assemblée de la parution au journal officiel le 27 mars 2015, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil

De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz, d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à ladite redevance.

Votes pour : 10 **Abstention :** 0 **Vote contre :** 0

SEANCE LEVEE A 21 : 45

COMPTE RENDU AFFICHE LE 12 avril 2017